

Olivier JOUGLA

Bâtonnier du HAVRE (2015-2016 / 2021- 2022)

**Président de la Commission discipline de la CONFERENCE DES
BATONNIERS**

**Candidat à l'élection des membres du bureau dans le Collège des
Barreaux de 100 à 400 Avocats**



Coordonnées

169 boulevard de Strasbourg
76600 Le Havre

02.35.49.49.20

06.12.17.59.63

olivier.jougla@ekis-avocats.fr

Prestation de serment

04/12/1989

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Mes chers confrères, Mes chers amis,

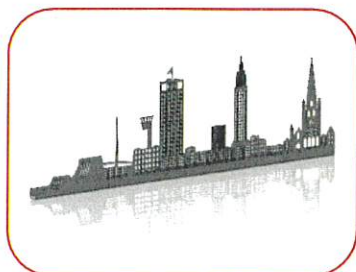
Après deux années de bâtonnat **2015/2016**, au service d'un barreau formidable, **LE HAVRE**, je me suis mis au service de la Conférence. **Elu en janvier 2019** membre du Bureau sous la Présidence de **Jérôme GAVAUDAN**, je me suis largement investi dans la **Commission formation**, en multipliant les occasions de partages d'expériences, qui m'ont permis de nouer des liens d'une richesse exceptionnelle avec nombre de bâtonniers et de membres du Conseil de l'Ordre, du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, et des Outre-mer.

En **2020**, la Présidente **Hélène FONTAINE** décidait la création de la **Commission discipline**, et m'accordait sa confiance en me proposant de la présider. Avec ses membres, nous n'avons pas désarmé pour promouvoir le droit disciplinaire des avocats, accompagner les bâtonniers dans la conduite des procédures, les former, avec les MCO, et former aussi les Présidents de CRD. Un printemps protestataire, un contexte de relations difficiles avec les magistrats, m'ont amené à briguer un second mandat de **bâtonnier 2021/2022**. Mes confrères m'ont honoré de leur confiance, j'en suis heureux et fier.

L'année 2021 fut dense. Sous l'égide d'une Présidente remarquable, Hélène FONTAINE, nous avons œuvré à l'occasion de la loi confiance, pour défendre le secret professionnel, préserver l'autorégulation de la profession dans la perspective d'une procédure disciplinaire renouvelée.

Rééligible, je souhaite tout d'abord pouvoir **poursuivre le travail engagé concernant la réforme de la procédure disciplinaire** des avocats. La rédaction des décrets d'application est en cours, à laquelle je participe comme représentant de LA CONFERENCE au sein d'un groupe de travail, il nous faudra ensuite assurer l'information, et de la formation des bâtonniers, membres des conseils de l'ordre, des présidents et membres des CRD sur la mise en œuvre de la réforme de la discipline des avocats.

Je souhaite également **continuer à m'investir sur certains des chantiers ouverts par la CONFERENCE** en conséquence notamment, des événements et incidents graves qui ont émaillé l'année judiciaire 2021, le chantier de la protection des droits de la défense et du secret professionnel, celui de la protection de l'autorégulation et de l'indépendance de l'avocat, celui du respect de l'avocat dans les relations avocats/magistrats, enfin ceux plus prospectifs, comme la justice algorithmique, ou les modèles économiques d'avenir pour nos cabinets , etc... des chantiers qui bien sûr,



ne sont pas exhaustifs des sujets traités par la CONFERENCE DES BATONNIERS au service des bâtonniers et des ordres.

J'aimerais pouvoir enfin, dans les semaines et les mois qui viennent, à vos côtés et celui du président Bruno BLANQUER **contribuer, sur les sujets essentiels à la profession d'avocat, au débat démocratique qui s'ouvre à l'occasion du débat préélectoral majeur pour notre pays, présidentielles et législatives, anticiper sur les perspectives de nouvelles réformes de procédure, défendre l'idée d'une société des droits de tous et pour tous, promouvoir le rôle de l'avocat en toutes circonstances, exiger un plan de sauvegarde urgent de notre institution judiciaire.**

Pour toutes ces raisons, si vous y consentez, j'ai l'honneur de solliciter votre confiance et vos suffrages, et serais fier de pouvoir compter sur votre soutien.

Dans l'attente du plaisir de nous retrouver, en présentiel, à l'assemblée générale, je vous renouvelle tous mes vœux de très heureuse année 2022.

Très cordialement.



Olivier JOUGLA